

Nouvelle approche régionale en mer Noire

2007/2101(INI) - 18/12/2007

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Roberta Alma **ANASTASE** (PPE-DE, RO) sur la communication de la Commission intitulée "La synergie de la mer Noire – une nouvelle initiative de coopération régionale", la commission des affaires étrangères salue les objectifs définis par ce document qui hisse la coopération régionale avec la région de la mer Noire au rang des priorités majeures de la politique étrangère de l'Union mais demande que des mesures conséquentes soient prises pour la mettre en œuvre. Pour les députés, l'approche régionale pour la mer Noire ne doit « ni servir d'alternative à l'adhésion à l'UE, ni fixer les frontières de l'UE ». Il s'agit plutôt de définir une politique cohérente impliquant l'Union européenne, les pays partenaires de la politique de voisinage, la Turquie mais aussi la Russie dans le cadre d'une « responsabilité partagée » vis-à-vis des pays de la mer Noire. Cette politique devrait éviter les doubles emplois en ciblant les domaines prioritaires suivants :

Sécurité : rappelant l'instabilité régionale causée par des conflits gelés depuis de nombreuses années, les députés demandent un engagement ferme de l'Union dans la résolution de ces conflits avec l'aide stratégique de la Russie. Pour les députés, l'Union devrait définir un ensemble de priorités pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice en mer Noire, en vue de faire reculer la criminalité transnationale, la traite des êtres humains et l'immigration illégale. Il faut également mieux diffuser les valeurs européennes de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme et conclure rapidement des accords de facilitation des visas et de réadmission avec les pays concernés. La coopération transfrontalière et la coopération dans le domaine de la gestion des frontières doit également être favorisée.

Stabilité politique et démocratie : pour les députés, la promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et des libertés fondamentales est cruciale. Il faut donc que ces questions fassent l'objet d'un dialogue approfondi.

Parallèlement, de bonnes relations de voisinage sont essentielles pour assurer le développement de toute la région. C'est la raison pour laquelle, les députés réclament des mesures garantissant le respect mutuel, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins et l'interdiction du recours à la force de la part des pays concernés.

Coopération énergétique et environnementale : les députés renouvellent leur soutien à la création de nouvelles infrastructures et de nouveaux couloirs de transports pour l'énergie en diversifiant tant les fournisseurs que les itinéraires (ex. : nouveau couloir énergétique sur l'axe Caspienne - mer Noire et les pipelines Nabucco, Constanta-Trieste et AMBO ou les projets INOGATE et TRACECA). Mais il faut également favoriser le Danube qui constitue l'un des axes de transport principaux reliant l'Union à la mer Noire. Ils insistent également sur la nécessité de développer des infrastructures tant portuaires que fluviales le long du littoral de la mer Noire.

En ce qui concerne la question environnementale de la région, les députés se disent très préoccupés par le niveau de pollution en Mer noire, notamment en raison des accidents écologiques fréquents (pollution aux hydrocarbures, notamment). Les députés réclament dès lors des mesures urgentes pour assurer la sécurité du transport maritime pour les pétroliers qui transitent par cette zone ainsi que des mesures destinées à préserver la faune et la flore dans le Delta du Danube.

Coopération économique : bien qu'inégale, la croissance économique de cette région progresse, selon les députés. Mais cette croissance est fragile. C'est pourquoi, il faut créer un espace favorable aux investissements en luttant contre la corruption et la fraude. Les députés encouragent en particulier la création d'une zone de libre échange conforme aux principes de l'OMC avec les pays de la région.

Compte tenu du rôle de catalyseur que peut jouer le tourisme littoral et maritime pour le développement de la région de la mer Noire, les députés insistent pour que l'on soutienne les infrastructures touristiques et pour que l'on améliore la diversification des produits touristiques traditionnels. Parallèlement, les députés saluent les initiatives interrégionales comme le projet de liaison ferroviaire Bakou Tbilissi Kars (Azerbaïdjan, Géorgie, Turquie) ainsi que le projet de service ferroviaire continu reliant l'Europe à la Chine.

Aspects institutionnels : sur le plan institutionnel, les députés plaident pour que les États membres de l'Union qui font partie ou sont limitrophes de cette région jouent un rôle majeur dans l'approfondissement de la coopération avec l'ensemble de la zone (Roumanie, Bulgarie et Grèce, en tête). Ils rappellent qu'un certain nombre de mécanismes de coopération régionale existent déjà et qu'il faut donc éviter les doubles emplois. Ils insistent enfin sur la nécessité de créer une plateforme des ONG pour la mer Noire dans le but d'instaurer un cadre pour les échanges entre les sociétés civiles de la région.

Financements : pour rencontrer l'ensemble de ces objectifs, des moyens financiers sont nécessaires. Les députés estiment qu'il faudra mobiliser l'Instrument européen de voisinage mais aussi les Fonds structurels et les fonds préadhésion. Ces moyens devront être mobilisés de manière cohérente, raison pour laquelle les parlementaires invitent la Commission à instituer un système général de rapport avant la mise en œuvre des fonds afin d'examiner le caractère durable, l'efficacité et la conformité des mesures à prendre. Pour parvenir à financer certains petits projets, les députés suggèrent également la création d'un instrument de financement décentralisé.